

administratives, en particulier celles de la magistrature; ne faire peser sur le peuple que des impôts vraiment utiles et proportionnés aux revenus des citoyens; sont incontestablement parmi les devoirs qui incombent à l'Etat, quelques-uns des plus graves.

Défenseur né de la société, de ses droits, de sa tranquillité, l'autorité doit aussi en promouvoir le véritable progrès. Entraver l'immigration quand elle est nuisible à la nation; surveiller avec soin la venue des milliers d'étrangers qui, devenus les citoyens de leur patrie d'adoption, en seront peut-être demain les chefs et en dirigeront les destinées; multiplier ou rendre plus faciles les moyens de transport et de communication; exploiter les richesses naturelles du pays; favoriser l'agriculture, la colonisation et l'industrie; veiller à ce que le commerce ne soit ni troublé ni rendu frauduleux par des hausses et des baisses malhonnêtes par le monopole et l'accaparement; ne profit d'une ploutocratie toute puissante; voilà encore autant de devoirs que l'Etat ne saurait négliger sans manquer à sa noble mission.

L'autorité sociale doit aussi s'occuper du travail, de son organisation.